

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 25 juin 2026

Délibération n°2026-25

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 27

Date de convocation : 18/06/2026
Secrétaire de séance : Peigné Benoît

COMMUNAUTE S DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		GANDELIN FRANCOIS			X
	AGATY GUILLAUME	X			GESLIN NICOLAS		X	
	DEL VECCHIO PERNOUX SEBASTIEN		X		VENUAT STEPHANE	X		
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A MR AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES		X		LE MOAL NATHALIE	X		
	DANNACHER MICHELE		X		LAVOIGNAT THIERRY	X		
	BIGOT AGNES	X			DREYFUS ERIC		X	
	SANJUAN CATHERINE	X			CAZABON LAURENCE	X		
	SCHAUVING SEBASTIEN			X	PEYSSON PASCALE	X		
	DUPUIT GUY		X		BOZONNET ERIC	X		
	JACOBBERGER CHRISTOPHE			X	ARMESSEN MATHIEU		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			GREZAUD SABRINA		X	
	BUATOIS BLANDINE	X			CONNAULT VALERIE		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			CAMILLERI VERONIQUE			X
	QUEFFELEC ISABELLE	X			VIGIER ANNA		X	
	HUGUET BENOIT		X		LEQUIN LOIC	X		
	BOURGE HERVE		X		BIBET REGIS	X		
	RABUEL CLAUDE	X			GREGOIRE CEDRIC		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	AULAS KEVIN		X		CHAUMONT JEAN-PHILIPPE			X
	BERGER CELINE	X			MOYNE SEBASTIEN	X		
	SUAREZ RENE			X	LOUBES GABRIELLE			X
	REIGNIER ALAIN	X			BOUDSOCQ CELINE		X	
	SEVES THIERRY	X			TRONCI DELPHINE			X
	PIOT MICHEL	X			LABALME RICHARD		X	
	ECKERT PIERRE	X			HASCOET-FRAGNY MICHELE		X	
	BEGUET CHRISTIAN		X		LETHENET AGNES		X	
	CHAMPION JEAN-PIERRE		X		QUILLIEN ALEXANDRE	C X		
	NIERGOT MICHEL	X			CHALIKAS MARLENE		X	
	RUTSCHI DIDIER POUVOIR A M. REIGNIER	X	X		BOLE-BESANCON DIDIER			X
	COTTEY ROMAIN			X	GAILLETON SOPHIE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	BEAUDET NATHALIE	X			LAIDET ANTHONY	X		
	FERRE PAUL	X			WITTEZAELE DELPHINE	X		

OBJET : DELIBERATION RAPPORT ANNUEL

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n° 2013-772 du 17 août 2013 relative au déchet, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Monsieur Ferré effectue une présentation du rapport annuel,

Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel, tel qu'énoncé,

- Approuve le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers tel qu'il est présenté.
- Autorise le Président à le transmettre aux Communautés de Communes adhérentes pour information aux Maires des communes concernées et à le diffuser sur le site internet du Smidom Veyle Saône.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 25 juin 2026,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le